

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 1^{er} octobre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685 chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire Myriam Cournoyer, conseillère Luc Latraverse, conseiller Pierre Pontbriand, conseiller Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

Est Absent:

Guy Lambert, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Cinq (5) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-10-18

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 10 septembre 2018
- 4- Correspondance pour décision
 - a) M. Gérald Tremblay, demande d'autorisation Festival country
 - b) Club des Neiges
 - c) Club VTT Vagabond
 - d) Association pulmonaire du Québec, campagne 3e radon
 - e) Légion royale, invitation jour du Souvenir
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
- 8- Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 9- Remplacement des débitmètres municipaux d'aqueduc
- 10- Acquisition d'un camion utilitaire
- 11- Répartition des coûts du nettoyage de la décharge des Vingt
- 12- Brunch automnal MADA
- 13- Demande d'un don ou d'une commandite
- 14- Informations diverses
- 15- Autres affaires
- 16- Questions du public
- 17- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-10-18

-séance ordinaire du 10 septembre 2018

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

03-10-18

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

-M. Gérald Tremblay, demande d'autorisation Festival country

Considérant la demande d'autorisation pour la tenue du Festival country 2019 formulée par monsieur Gérald Tremblay, président de l'organisme Festival country de Ste-Anne-de-Sorel; considérant que l'article 7.1.1 du règlement n° RM-2017 stipule que Nul ne peut organiser, diriger ou participer à une parade, une marche, une manifestation, une course ou toute activité regroupant plus de dix (10) participants dans un lieu public sans avoir préalablement obtenu une autorisation de la municipalité; considérant qu'après vérification auprès des autorités de la Sûreté du Québec, aucun dossier opérationnel n'a été ouvert lors des derniers événements; considérant qu'il y a lieu de conclure une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipement pour la tenue du Festival country de Ste-Anne-de-Sorel, édition 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser la tenue du Festival country pour 2019 sur le terrain situé à l'entrée du 1685 chemin du Chenal-du-Moine.

Également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à présenter une entente de location d'un emplacement et prêt d'équipement pour la tenue du Festival country de Ste-Anne-de-Sorel, édition 2019 qui sera soumise pour approbation lors d'une prochaine séance de ce Conseil.

ADOPTÉE

04-10-18

-Club des Neiges

Considérant que le *Club des Neiges de Sorel-Tracy inc.* demande un droit de passage pour le sentier local sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 appartenant à la Municipalité; considérant l'existence du règlement n° 498-2015 concernant la circulation des véhicules hors route; considérant que la Municipalité est sensible aux désirs des adeptes de sports motorisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'autoriser un droit de passage pour un sentier de motoneige sur les lots 4 799 020 et 4 800 492 du cadastre du Québec appartenant à la Municipalité. Également résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à la cession d'un droit de passage d'une période d'une année se terminant le 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

05-10-18

-Club VTT Vagabond

Considérant la demande d'autorisation pour circuler dans les rues de la municipalité lors de la parade annuelle des VTT, dimanche le 25 novembre 2018 à compter de 10 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'autoriser le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu à tenir leur parade annuelle et de transmettre notre accord au capitaine de la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

06-10-18

-Association pulmonaire du Québec, campagne 3e radon

Considérant la correspondance de l'association Pulmonaire du Québec concernant la 3^e campagne *Municipalités contre le radon;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

07-10-18

-Légion royale, invitation jour du Souvenir

Considérant la demande de la *Légion royale canadienne* pour déposer, comme à chaque année, une couronne de fleurs lors de la cérémonie du jour du Souvenir qui aura lieu le dimanche 11 novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer le conseiller Pierre Pontbriand pour aller déposer une couronne de fleurs d'une valeur de 100 \$.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

08-10-18

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

09-10-18

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 491-2014; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit: un montant de 38 692,97 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois de septembre 2018 ainsi qu'un déboursé de 74 289,67 \$ pour la période comprise entre le 11 septembre et le 1^{er} octobre 2018;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période du 11 septembre au 1^{er} octobre 2018 pour un montant de 204 030,28 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Aucune rencontre des comités ce mois-ci.

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au Conseil les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 C.M. (ou 105.4 L.C.V.); le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

REMPLACEMENT DES DÉBITMÈTRES MUNICIPAUX D'AQUEDUC

Considérant que la municipalité doit procéder au remplacement de ses deux (2) débitmètres d'aqueduc situés aux entrées du chemin du Chenal-du-Moine et de la rue de la Rive; considérant que le bon fonctionnement de ces débitmètres est exigé par le MAMOT via la *Stratégie québécoise d'eau potable;* considérant qu'une demande de prix a été formulée auprès de deux (2) fournisseurs pour l'acquisition et l'installation des deux (2) débitmètres; considérant l'étude de ces soumissions qui sont en deçà du seuil de 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services des *Compteurs Lecomte Itée* pour la fourniture et l'installation des deux débitmètres municipaux situés aux entrées de la municipalité au montant de 4 525 \$ chacun plus taxes et installation et de prendre la somme nécessaire estimée à 16 000 \$ à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

ACQUISITION D'UN CAMION UTILITAIRE

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion utilitaire de type camionnette 4 x 4 à cabine de type *crew cab* pour les Travaux publics en remplacement du camion utilitaire F-250, 2011; considérant que trois (3) concessionnaires ont déposé une offre; considérant l'étude de ces soumissions par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de retenir la soumission la plus avantageuse, et de procéder à l'achat d'un camion utilitaire de type camionnette 4 x 4 à cabine de type *crew cab*, à essence - année 2019 avec toutes les caractéristiques et options mentionnées au devis, au montant de 42 220 \$ plus taxes applicables chez *Poirier Ford inc.* moins la reprise du camion F-250, 2011 d'une valeur de 7 000 \$ plus taxes applicables et de prendre la somme de 36 976 \$ à même le surplus accumulé. Il est également résolu d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier, Maxime Dauplaise, à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, tous les documents relatifs à l'achat et à l'enregistrement du camion utilitaire.

ADOPTÉE

<u>RÉPARTITION DES COÛTS DU NETTOYAGE DE LA DÉCHARGE DES VINGT</u>

10-10-18

11-10-18



No de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

Considérant le nettoyage de la décharge des Vingt à l'été 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Pierre-De Saurel de retirer la partie résidentielle du bassin versant de la décharge des Vingt et de répartir ces coûts à la partie agricole figurant en vert sur le plan C1801préparé en date du 1^{er} octobre 2018 dans le calcul de la répartition à être incluse dans le règlement de quote-part.

ADOPTÉE

BRUNCH AUTOMNAL MADA

13-10-18

Considérant la présence de la politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA); considérant la volonté du Conseil municipal de maintenir des liens forts entre les aînés; considérant que le comité souhaite tenir un brunch automnal:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inviter les aînés à un brunch automnal d'échanges en novembre prochain au club de golf *Les Dunes*, et d'établir le coût du brunch à 10 \$ par personne. Également résolu que la municipalité défraie les coûts excédentaires relativement à cette activité.

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

Aucune demande ce mois-ci.

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire mentionne le décès de monsieur Fernand Deguise, ancien conseiller municipal, et offre ses condoléances à la famille.

AUTRES AFFAIRES

QUESTIONS DU PUBLIC

Georges Dutil : permission accordée pour un évènement au Domaine Boréal.

LEVÉE DE LA SÉANCE

14-10-18

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 48.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise, directeur général et secrétaire-trésorier

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel